

**Participation à la réunion de la Commission de l'Éducation, de la Communication et de la Culture** organisée à l'Assemblée nationale gabonaise, du vice-président de la Commission, M. Philippe Courard  
**Rapport de Mission**

**A. Informations générales**

- **Objectifs de la mission** : participer à la réunion intersessionnelle de la Commission de l'Éducation, de la Communication et de la Culture et au Réseau de lutte contre les pandémies.
- **Lien avec les compétences de la Communauté française** : la francophonie et la diplomatie parlementaire.
- **Dates de la mission** : du 21 au 24 avril 2026.
- **Composition de la délégation** :
  - Parlementaire : M. Philippe Courard, Vice-président de la Commission, Député fédéral (PS)
  - Autre : 1 agent du Parlement
- **Bilan budgétaire** :

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Transport                        | 6 448 € |
| Hébergement (et frais sur place) | 2 277 € |
| Total :                          | 8 725 € |

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**<sup>1</sup> : 9,82 tCO<sub>2</sub>e
- **Rencontre(s) organisée(s) en dehors du programme officiel** :
  - Autorité(s) politique(s) : non
  - Autorité(s) diplomatique(s)/consulaire(s)/Wallonie-Bruxelles : non
  - Autorité(s) culturelle(s)/association(s)/autre : oui. Visite du Musée des instruments de musique qui met en valeur le MVETT, entré récemment dans la liste des biens du patrimoine de l'UNESCO.

# **Rapport de Mission**

M. Philippe Courard a participé à la réunion de la Commission de l'Education, de la Communication et de la Culture en sa qualité de premier vice-président de cette commission. La dernière journée a été consacrée aux discussions portant sur la Réseau parlementaire de lutte contre les pandémies.

## **La Francophonie parlementaire au cœur du Gabon : éducation, lutte contre la désinformation et célébration du Mvett**

Libreville est devenue, ces 22 et 23 avril 2026, l'épicentre des réflexions législatives de l'espace francophone. Sous la présidence de Laurent Wehrli (Suisse), la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication (CECC) de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) s'est réunie pour aborder les défis contemporains de notre communauté de langue et de valeurs.

Les trois demi-journées ont été réparties comme suit :

### **1) La première demi-journée** portait sur l'éducation et le français : un état des lieux nécessaire

La session a débuté par une analyse approfondie de la situation des professeurs de français dans le monde, portée par l'expertise de Mireille Essono Ebang, didacticienne de la Fédération internationale des professeurs de français.

- La situation des professeurs de français dans le monde est aujourd'hui marquée par un paradoxe majeur : alors que la langue française continue de progresser, notamment grâce à la dynamique démographique africaine, les systèmes éducatifs francophones et francophiles font face à une pénurie croissante d'enseignants qualifiés.

Selon son analyse plusieurs défis structurels fragilisent l'enseignement du français :

- le manque d'enseignants formés ;
- des dispositifs de formation initiale insuffisants ;
- une faible offre de formation continue ;
- des conditions de travail difficiles ;
- l'adaptation complexe aux contextes plurilingues, particulièrement en Afrique.

Mireille Essono Ebang insiste sur le fait que la croissance du français dans le monde ne pourra être durable sans un investissement massif dans la profession enseignante. Elle défend une approche pédagogique intégrant les langues nationales et les réalités

socioculturelles locales, afin de rendre l'enseignement du français plus inclusif et plus efficace.

Chercheuse en didactique du français, membre du CRIFPE de l'Université Laval et responsable de la zone Afrique centrale de l'APFA-OI, elle travaille particulièrement sur la formation des enseignants lecteurs et sur les innovations pédagogiques liées au numérique et aux TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'éducation).

Ses travaux montrent également que la crise sanitaire liée à la COVID-19 a révélé les profondes inégalités numériques entre les systèmes éducatifs. Beaucoup d'enseignants africains ont dû improviser des solutions de continuité pédagogique avec peu de moyens techniques ou institutionnels.

À l'échelle internationale, la FIPF rappelle que plus de 220 000 enseignants et sympathisants du français sont regroupés dans plus de 130 pays, ce qui démontre l'importance stratégique de ce réseau éducatif mondial.

L'expertise de Mireille Essono Ebang contribue ainsi à repositionner la question des professeurs de français comme un enjeu central de la Francophonie contemporaine : non seulement pour transmettre une langue, mais aussi pour accompagner les transformations culturelles, numériques et multilingues des sociétés actuelles.

*M. Philippe Courard a établi un parallèle entre l'exposé de Mme Essono Bang et les réalités rencontrées au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière d'enseignement et d'attractivité de la profession enseignante.*

*Il a expliqué que, face aux difficultés croissantes de recrutement et de maintien des enseignants dans le métier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de mettre en place une revalorisation salariale de 5 % destinée aux nouveaux entrants dans la profession. Cette mesure entrera en vigueur en 2027.*

*Selon M. Courard, cette revalorisation s'inscrit dans le cadre de la Réforme de la Formation Initiale des Enseignants (RFIE), qui prévoit l'allongement de la durée des études de trois à quatre années (ce qui occasionne des mécontentements). L'objectif de cette réforme est de mieux préparer et accompagner les jeunes enseignants dès le début de leur carrière afin de renforcer leur sentiment de reconnaissance et leur engagement à long terme dans la profession.*

*L'intervenant a également rappelé que cette mesure fait partie intégrante du « Pacte pour un Enseignement d'excellence », vaste projet de transformation du système éducatif visant à améliorer progressivement la qualité de l'enseignement et à réduire les inégalités scolaires.*

*Toutefois, M. Courard a souligné que toute réforme éducative doit être menée avec vigilance. En tant que membre de l'opposition, il a insisté sur l'importance de rester*

*attentif aux préoccupations exprimées par les enseignants sur le terrain et de veiller à l'application concrète et efficace des mesures annoncées.*

- Les débats ont également souligné l'équilibre entre le multilinguisme africain et la langue française, avec l'éclairage de Prisca Soumaho, linguiste.

Lors de son intervention, Mme Prisca Soumaho a proposé une réflexion approfondie sur les rapports entre le français et le multilinguisme en Afrique, en particulier dans le contexte gabonais. Son analyse vise à dépasser l'idée selon laquelle le français constituerait une menace pour les langues africaines. Elle montre au contraire que les langues locales influencent fortement le français et participent à sa transformation.

Mme Soumaho a d'abord rappelé que le multilinguisme correspond à la coexistence et à l'usage de plusieurs langues au sein d'une société ou par un individu. Selon elle, cette situation est aujourd'hui la norme dans le monde plutôt qu'une exception.

Elle a souligné que le multilinguisme représente une richesse culturelle importante, chaque langue portant une vision du monde, des savoirs et des pratiques spécifiques. Toutefois, elle a également insisté sur les inégalités entre les langues : certaines bénéficient d'un statut dominant dans l'éducation, les médias ou l'administration, tandis que d'autres demeurent marginalisées.

En Afrique, cette réalité est particulièrement marquée. Le continent compte plus de 2000 langues et les populations pratiquent quotidiennement plusieurs langues : langue maternelle, langue véhiculaire régionale et langue officielle héritée de la colonisation.

Dans ce contexte, le français occupe une place centrale dans de nombreux pays africains. Il constitue une langue officielle utilisée dans l'administration, l'école, les médias et les échanges internationaux. Il joue également un rôle de langue commune permettant la communication entre groupes linguistiques différents.

Cependant, Mme Soumaho a mis en évidence les tensions que peut engendrer cette domination institutionnelle du français, notamment dans le système éducatif où les langues locales restent souvent peu valorisées.

Elle a néanmoins insisté sur le fait que le français parlé en Afrique n'est pas une reproduction du français standard. Les locuteurs africains se l'approprient et le transforment à travers des usages spécifiques que l'on retrouve dans la littérature, les médias ou les musiques urbaines. Cette évolution témoigne d'une véritable créativité linguistique.

Mme Soumaho a ensuite présenté le contexte sociolinguistique gabonais. Le Gabon compte environ une cinquantaine de langues locales, mais aucune n'assure une fonction véhiculaire nationale. Dans ce cadre, le français s'est imposé comme langue de cohésion nationale.

Toutefois, dans les pratiques quotidiennes, notamment urbaines, les locuteurs mélangent constamment plusieurs langues. Le français devient alors un espace de rencontre entre différentes langues locales et un lieu d'interaction linguistique permanent.

L'intervenante a remis en question la notion de « glottophagie », selon laquelle les langues dominantes feraient progressivement disparaître les langues dominées. Selon elle, les langues africaines ne disparaissent pas : elles influencent activement le français et participent à son évolution.

Elle a présenté plusieurs mécanismes issus du contact des langues :

- **Les emprunts**, qui permettent d'intégrer dans le français des réalités culturelles locales liées à la gastronomie, aux croyances ou aux structures familiales ;
- **Les néologismes et hybridations**, qui traduisent la créativité des locuteurs africains dans leur manière de remodeler le français ;
- **Les calques et interférences**, visibles dans les structures syntaxiques, phonétiques ou lexicales influencées par les langues locales.

Ces phénomènes montrent que le multilinguisme africain repose sur une interaction dynamique entre les langues plutôt que sur leur opposition.

Mme Soumaho a également mis en lumière les fonctions sociolinguistiques de ces pratiques hybrides. Elles permettent :

- de créer une proximité et une connivence entre locuteurs ;
- d'affirmer une identité culturelle africaine ;
- de maintenir le rôle véhiculaire du français tout en l'adaptant aux réalités locales.

Ainsi, le français utilisé en Afrique devient une langue contextualisée, enrichie par les cultures africaines.

L'intervenante a défendu l'idée que le français en Afrique ne peut plus être considéré comme une langue étrangère. Il est désormais profondément africanisé et façonné par les usages locaux.

Cette évolution conduit à repenser les hiérarchies linguistiques traditionnelles ainsi que les politiques publiques. Mme Soumaho a plaidé pour une meilleure reconnaissance du multilinguisme et pour une valorisation accrue des langues africaines dans l'éducation et les politiques culturelles.

En conclusion, Mme Prisca Soumaho a montré que le multilinguisme africain ne constitue pas une menace pour le français, mais un facteur d'enrichissement et de

transformation. Le français en Afrique apparaît comme une langue vivante, hybride et en constante évolution.

Elle a enfin invité à concevoir la francophonie comme un espace pluriel, dynamique et créatif, fondé sur les interactions entre les langues et les cultures plutôt que sur une vision uniforme de la langue française.

*M. Courard a présenté les réflexions menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant la place du français dans un contexte marqué par une forte diversité linguistique.*

*Il a rappelé que, dans les écoles francophones belges, de nombreux élèves grandissent dans des environnements familiaux où une autre langue que le français est parlé au quotidien. Face à cette réalité, la Fédération Wallonie-Bruxelles a choisi de considérer le multilinguisme non comme une difficulté, mais comme une richesse et un levier pédagogique.*

*Dans cette perspective, l'enseignement francophone a rendu obligatoire, depuis septembre 2020, la méthode de « l'éveil aux langues » dès l'école maternelle. Cette approche vise à sensibiliser les jeunes enfants à la diversité linguistique à travers différentes activités, notamment les « bains acoustiques », qui permettent aux élèves de découvrir une variété de sons et de langues dès le plus jeune âge.*

*M. Courard a précisé que l'objectif n'est pas d'enseigner toutes les langues présentes dans les classes, mais plutôt de développer la curiosité linguistique des élèves. Cette démarche favorise l'apprentissage du français tout en valorisant les langues d'origine des enfants, sans chercher à les effacer.*

*L'intervenant a également mis en avant le programme d'Ouverture aux Langues et aux Cultures (OLC), développé en partenariat avec dix pays. Ce dispositif permet aux établissements de l'enseignement maternel, primaire et secondaire de proposer des cours de langues ainsi que des activités d'ouverture aux langues et aux cultures.*

*Selon M. Courard, ce programme constitue un outil complémentaire important pour accompagner les élèves dans leur parcours scolaire, renforcer leurs compétences linguistiques et faciliter leur apprentissage du français dans un environnement éducatif inclusif et ouvert à la diversité culturelle.*

**2) La seconde demi-journée** portait sur la culture : **le Mvett**, joyau du patrimoine mondial.

Le moment fort de cette session a été consacré à la transmission du patrimoine immatériel. Dans une atmosphère de célébration, la Commission a salué l'inscription

historique du **Mvett** au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'Unesco, le 8 décembre 2025.

Cet art oratoire total, mêlant poésie, musique, danse et philosophie, et dont il a été fait une présentation, est désormais reconnu comme un pilier de la mémoire universelle.

Flavien Enongoué, représentant la Fondation Raponda-Walker, lauréate du Prix Senghor-Césaire en 2020, a souligné l'importance de cette reconnaissance pour la jeunesse africaine.

Les discussions, enrichies par des experts du ministère gabonais de la Culture et de l'Unesco, ont porté sur l'articulation entre patrimoine et économie culturelle.

*Dans le cadre de son intervention, M. Philippe Courard a présenté plusieurs initiatives mises en œuvre en Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines du patrimoine immatériel et de l'économie culturelle.*

*Il a d'abord évoqué l'adoption d'un décret relatif au patrimoine immatériel par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce texte repose sur une approche participative, en donnant aux communautés concernées un rôle central dans l'identification et la préservation des pratiques culturelles qu'elles jugent importantes à transmettre.*

*Ainsi, les communautés peuvent désormais solliciter une reconnaissance officielle de leurs pratiques culturelles. Une fois cette reconnaissance obtenue, elles peuvent bénéficier d'un soutien public couvrant jusqu'à 60 % des coûts liés à leurs projets de préservation et de valorisation.*

*M. Courard a également souligné la volonté des autorités de renforcer l'accompagnement de terrain grâce à des structures locales telles que les bibliothèques et les centres culturels. Ces dispositifs ont pour objectif d'aider concrètement les communautés dans leurs démarches de sauvegarde et de transmission du patrimoine immatériel.*

*Abordant ensuite la question de l'économie culturelle, l'intervenant a insisté sur la nécessité de développer des outils permettant à la culture de devenir également un moteur de création d'emplois et de valeur économique.*

*Dans cette perspective, il a présenté le fonds d'investissement public St'Art, doté de 37 millions d'euros. Ce mécanisme soutient différents secteurs culturels et créatifs tels que l'audiovisuel, l'édition, les jeux vidéo ou encore la musique. Selon lui, ce fonds joue un rôle essentiel, notamment dans des domaines où les financements bancaires traditionnels restent souvent insuffisants.*

*Il a précisé que ce dispositif permet aujourd'hui de mobiliser jusqu'à 24 millions d'euros de nouveaux prêts grâce au mécanisme européen de garantie InvestEU, renforçant ainsi les capacités de financement des acteurs culturels.*

*Enfin, M. Courard a rappelé l'importance accordée à la culture dans les politiques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À titre indicatif, il a mentionné que le budget consacré à la culture s'élevait à 913 millions d'euros en 2024, soit 8,3 % du budget total de la Fédération.*

### **3) La troisième et dernière demi-journée** portait sur la Communication et défis numériques

Face à l'urgence de protéger l'espace informationnel, les parlementaires ont auditionné des experts comme Ali Reynald Yvon Radjombal, du ministère de la Communication du Gabon, sur la régulation des réseaux sociaux et la lutte contre la désinformation.

*M. Philippe Courard a présenté les réflexions et les mesures mises en œuvre par la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'encadrement des réseaux sociaux, l'éducation aux médias et l'usage des outils numériques chez les jeunes.*

*Il a expliqué qu'en 2025, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est parvenu à une position commune sur la régulation de l'accès des enfants aux réseaux sociaux. Sans fixer de seuil d'âge précis, les autorités se sont prononcées en faveur de l'instauration d'une limite d'âge accompagnée de mécanismes de vérification adaptés.*

*M. Courard a également souligné la volonté d'imposer aux plateformes numériques la conception d'environnements plus respectueux de l'âge des utilisateurs. Cette approche vise notamment à limiter certaines fonctionnalités jugées particulièrement addictives, telles que la lecture automatique des vidéos ou les fenêtres surgissantes destinées à capter l'attention des jeunes utilisateurs.*

*L'intervenant a ensuite évoqué le nouveau décret adopté en mai 2024, qui structure l'ensemble de la politique publique d'éducation aux médias en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce texte prévoit notamment la mise en place d'un Conseil supérieur de l'éducation aux médias renouvelé, composé de 46 membres issus de différents secteurs, parmi lesquels l'enseignement, la jeunesse, les médias et les universités.*

*Selon M. Courard, ce conseil joue un rôle essentiel dans la coordination et le financement de nombreuses initiatives de terrain visant à développer l'esprit critique des jeunes face aux contenus médiatiques et numériques.*

*Il a illustré cette dynamique par plusieurs chiffres significatifs. En 2025, la Semaine de l'éducation aux médias a ainsi sensibilisé plus de 4 200 jeunes. Par ailleurs, le programme « Journalistes en classe » a permis à 750 classes de rencontrer des journalistes professionnels, dont 251 interventions spécifiquement consacrées à la lutte contre la désinformation.*

*M. Courard a estimé que ces résultats démontrent l'efficacité croissante des approches éducatives en matière d'éducation aux médias et de lutte contre les fausses informations.*

*Il a également rappelé qu'à partir d'août 2025, la Fédération Wallonie-Bruxelles a interdit l'usage des smartphones, montres connectées et tablettes dans toutes les écoles — qu'il s'agisse de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, ordinaire ou spécialisé — durant les temps de récréation.*

*Selon lui, cette mesure poursuit plusieurs objectifs : limiter l'impact des réseaux sociaux à l'école, améliorer la concentration des élèves, favoriser un climat scolaire plus serein et encourager davantage d'interactions sociales entre les jeunes.*

*Enfin, il a insisté sur le fait que les mesures réglementaires ne peuvent être pleinement efficaces sans un important travail de sensibilisation et de formation des acteurs concernés. Il a rappelé qu'il est indispensable d'accompagner les politiques publiques par une éducation à l'analyse critique de l'information et des usages numériques.*

Enfin, lors de cette réunion, il a été décidé de commencer l'élaboration de deux corpus législatifs : le premier sur la découvrabilité du contenu culturel francophone, financé par le gouvernement du Québec et soutenu par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et le second sur l'enregistrement des naissances, qui sera financé par l'OIF.

Une immersion culturelle pour conclure cette journée s'est déroulée au Musée national des arts et traditions de Libreville pour une visite officielle, réaffirmant le lien indéfectible entre l'action législative et la préservation de l'identité culturelle.

## **Les parlementaires francophones réunis à Libreville saluent les avancées du Gabon et renforcent la coopération face aux pandémies**

Réunis à Libreville sous l'égide de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les membres de la Sous-commission « Réseau parlementaire de lutte contre les pandémies », présidée par **Laurent Wehrli** (Suisse), ont tenu ce 24 avril 2026 une réunion consacrée aux grands défis sanitaires dans l'espace francophone.

Dans un contexte marqué par les enseignements de la crise du coronavirus, les travaux ont permis d'approfondir la réflexion sur les mutations virales et sur les moyens d'anticiper les futures pandémies. L'expertise du Centre international de recherches médicales de Franceville (CIRMF), qui abrite le laboratoire P4 du Gabon, un des trois laboratoires de ce genre en Afrique, a été particulièrement mise en avant comme un outil de référence pour la recherche de haut niveau et la surveillance des agents pathogènes à haut risque.

Les participants ont également salué l'adoption récente du nouveau Code de la santé du Gabon, qui constitue une avancée majeure pour le renforcement du cadre juridique et institutionnel du système de santé. Ce texte offre de nouvelles perspectives en matière de gouvernance sanitaire, de régulation du secteur pharmaceutique et de préparation aux urgences sanitaires, en cohérence avec les objectifs de sécurité sanitaire régionale.

La réunion a par ailleurs consacré un volet important à la lutte contre les médicaments falsifiés et contrefaits, mettant en évidence la nécessité d'un encadrement législatif renforcé et d'une coopération accrue entre les États francophones pour sécuriser la chaîne du médicament. Le Gabon a pris des mesures fortes en interdisant toute entrée de médicaments par moyen terrestre dans le pays et en augmentant les pénalités associées à ce trafic.

*Le premier vice-président de la CECC, M. Philippe Courard a abordé la question de la lutte contre les médicaments falsifiés et contrefaits, qu'il a présentée comme un enjeu majeur de santé publique nécessitant une coopération étroite entre les autorités nationales et européennes.*

*Il a expliqué que la Belgique s'inscrit pleinement dans le cadre des initiatives européennes destinées à renforcer la sécurité de la chaîne du médicament. À ce titre, il a rappelé qu'en février 2024, la Belgique a finalisé la mise en œuvre d'une directive européenne imposant l'apposition d'un code unique sur chaque boîte de médicament soumis à prescription.*

*Selon M. Courard, ce système permet d'assurer une traçabilité complète des médicaments grâce à un contrôle effectué à chaque étape de la distribution, depuis le grossiste jusqu'au pharmacien. En cas de suspicion de contrefaçon, les produits concernés sont immédiatement mis en quarantaine. Il a précisé que la gestion technique de ce dispositif de contrôle et de validation est assurée par l'organisation belge BeMVO.*

*L'intervenant a également évoqué la question de la surveillance des ventes de médicaments en ligne. Il a indiqué que l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) s'appuie sur un système de certification obligatoire pour les pharmacies en ligne agréées, identifiable grâce à un logo officiel.*

*Parallèlement, des opérations de contrôle ciblées sont régulièrement organisées. M. Courard a notamment cité l'opération nationale « Pharma Watch », menée entre mai 2024 et mars 2025, qui a permis d'identifier de nombreux sites illégaux et d'intercepter des marchandises frauduleuses.*

*Afin de renforcer la coordination entre les différents acteurs publics, il a également présenté le « Plan d'action commun en matière de contrôle » signé en février 2026 pour la période 2026-2030. Ce plan réunit plusieurs institutions belges, parmi lesquelles l'AFMPS et l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI).*

*Ce dispositif prévoit notamment :*

- un renforcement de la présence des services d'inspection sur le terrain ;*
- une meilleure orientation des contrôles grâce à l'analyse des risques ;*
- une numérisation accrue des procédures de contrôle.*

*M. Courard a toutefois souligné qu'il conviendra d'évaluer, dans les prochaines années, les résultats concrets de cette nouvelle stratégie coordonnée.*

*Enfin, il a attiré l'attention sur les conséquences des ruptures de stock de médicaments, qui peuvent favoriser le recours à des circuits d'approvisionnement illégaux. Pour répondre à cette problématique, l'AFMPS a développé l'outil numérique « PharmaStatut », destiné à informer les professionnels de santé et les patients sur la disponibilité des traitements et à proposer des alternatives en cas de pénurie.*

*M. Courard a insisté sur le fait que la lutte contre les médicaments falsifiés nécessite une approche globale reposant à la fois sur la traçabilité des produits, les contrôles de terrain, la coopération institutionnelle et la prévention des pénuries.*

*D'autres discussions ont été dédiées aux enjeux liés au VIH, au paludisme et au cancer chez l'enfant. Les experts auditionnés ont dressé un état des lieux des progrès réalisés tout en soulignant les défis persistants, notamment en matière d'accès aux soins, de prévention et de financement des programmes de santé. Dans ce cadre, les participants ont rappelé l'importance des objectifs 90-90-90 de l'ONUSIDA, qui visent à ce que 90 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, que 90 % de celles qui connaissent leur statut soient sous traitement antirétroviral et que 90 % des personnes vivant avec le VIH sous traitement antirétroviral atteignent une suppression virale. Dans ce contexte, le Gabon se trouve à un niveau de couverture de 77 %, 64 % et 74 % respectivement, et ceci même si les antirétroviraux sont couverts par la couverture*

sociale gabonaise. Des progrès restent à faire dans un contexte de stigmatisation qui existe encore dans certaines parties du pays.

*Lors de son intervention, M. Philippe Courard a présenté les approches développées en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles face à plusieurs enjeux majeurs de santé publique touchant les enfants, notamment le VIH pédiatrique, le paludisme et les cancers pédiatriques.*

### **La lutte contre le VIH pédiatrique**

*M. Courard a expliqué que la stratégie belge en matière de VIH pédiatrique repose avant tout sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. Il a rappelé que le dépistage du VIH est systématiquement proposé dans le cadre du suivi de grossesse.*

*Lorsqu'une mère est diagnostiquée séropositive, une prise en charge multidisciplinaire est mise en place au sein de centres de référence spécialisés. Celle-ci associe infectiologues, gynécologues, pédiatres et assistants sociaux afin d'assurer un accompagnement médical et social complet.*

*L'intervenant a souligné que l'application de protocoles cliniques stricts — maintien d'une charge virale maternelle indétectable, conditions d'accouchement adaptées, recours à l'allaitement artificiel et suivi virologique du nourrisson jusqu'à l'âge de deux ans — permet aujourd'hui de réduire le risque de transmission à moins de 1 %.*

*Grâce à cette politique de prévention, il a indiqué que, depuis 2010, la quasi-totalité des enfants nés de mères séropositives en Belgique naissent sans être porteurs du virus.*

### **L'accompagnement psychosocial et l'inclusion**

*Au-delà de l'aspect médical, M. Courard a insisté sur l'importance de l'accompagnement psychosocial et de la lutte contre la stigmatisation.*

*En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs outils de soutien ont été développés pour accompagner les familles concernées. Il a notamment évoqué la mise en place d'espaces de parole ainsi que la création de supports pédagogiques, tels que des bandes dessinées réalisées par des jeunes eux-mêmes, afin de sensibiliser et de contribuer à briser les tabous liés à la maladie.*

*Il a également rappelé l'existence d'un cadre juridique protecteur. Depuis 2002, une circulaire ministérielle garantit le droit inconditionnel à l'éducation pour les enfants séropositifs. Ce texte précise qu'il n'existe aucun risque de transmission du VIH dans le cadre scolaire, interdit toute forme d'exclusion et assure une stricte protection du secret médical des familles.*

### **Le paludisme chez l'enfant**

Concernant le paludisme, M. Courard a rappelé que la Belgique n'est pas un pays d'endémie. La stratégie de santé publique se concentre donc principalement sur la prévention des cas importés.

Il a expliqué que les consultations liées aux voyages jouent un rôle essentiel afin de garantir que les familles se rendant dans des zones à risque bénéficient de traitements préventifs adaptés, notamment pour les enfants.

Par ailleurs, un suivi rigoureux des cas est assuré au niveau national. À ce titre, il a indiqué que l'institut Sciensano enregistre chaque année environ 500 cas de paludisme importés sur le territoire belge.

### **La prise en charge des cancers pédiatriques**

Abordant ensuite la question des cancers de l'enfant, qui touchent près de 400 jeunes patients par an en Belgique, M. Courard a présenté les récentes évolutions de l'organisation des soins.

Il a expliqué qu'à partir de 2027, les traitements les plus complexes seront centralisés au sein de trois centres nationaux de référence afin de concentrer l'expertise médicale et d'optimiser les chances de guérison.

Toutefois, afin de maintenir une proximité avec les familles, cette organisation reposera également sur un réseau de centres satellites agréés par les entités fédérées, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon lui, cette articulation entre expertise médicale de pointe, ancrage local et accès universel aux traitements permet aujourd'hui d'atteindre un taux de survie à cinq ans supérieur à 80 %.

Enfin, le parlementaire a souligné que des solutions existent pour lutter contre le VIH pédiatrique, le paludisme et les cancers de l'enfant. Il a toutefois rappelé que les principaux défis demeurent l'accès aux soins et la mobilisation des ressources nécessaires pour déployer ces politiques à grande échelle.

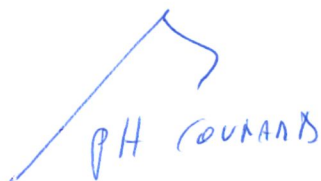
Il a enfin insisté sur l'importance du cadre francophone et des échanges internationaux pour partager les expériences, renforcer les coopérations et améliorer les réponses apportées à ces enjeux de santé publique.

Au-delà des auditions, cette rencontre a permis un dialogue approfondi entre les différentes sections de l'APF, favorisant le partage d'expériences et l'harmonisation des approches législatives. Les participants ont réaffirmé l'importance d'une coopération

interparlementaire renforcée pour faire face aux pandémies et améliorer durablement la résilience des systèmes de santé.

Ils ont enfin souligné que la solidarité francophone en matière de santé constitue un levier essentiel de sécurité publique et ont exprimé leur volonté de poursuivre ces travaux lors des prochaines réunions du Réseau.

Signature du rapporteur :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, angular mark above the text "PH COURANT".

Date : 21/05/2026